

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2024-07-008

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Éric CHARRE, Brice BOUVIER, Marie-José ESTEVA, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Emilie BOULET, Mathieu GARRIGUE, Ludovic THIVOLLE, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Virginie SPITZ

Absents :

Mme Laetitia TISSEYRE donne procuration à M. Brice BOUVIER

Mme Angélique FOUSTER donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA

Monsieur Mathieu GARRIGUE a été élu secrétaire de séance.

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
DESHERBAGE DOCUMENTS & LIVRES**

Mme Marie-José ESTEVA Adjointe informe l'assemblée qu'après avoir acheté, équipé et prêté des livres de la bibliothèque municipale, il faut aussi penser à les réformer, sortir les ouvrages devenus inutiles, périmés ou détériorés.

Opération de désherbage des documents et livres.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1311-1 alinéa 1,

Vu le Code général de propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1, Art. L. 2141-1

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le déclassement des livres et documents provenant de la Bibliothèque municipale tels que :

- Documents et livres en mauvais état,
- Documents et livres au contenu obsolète,
- Documents et livres ne correspondant plus à la demande des lecteurs,
- Exemplaires multiples.

Sur chaque document et livre il sera apposé la mention « Rayé à l'inventaire ».

DIT que ces documents et livres seront cédés gratuitement, ou à défaut détruits et si possible, valorisés comme papier à recycler.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur Le Maire
Christian PALLARES



Accusé de réception en préfecture
066-21.6600056-20240704-202407008-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/05/2024